

RAPPORT N° 02/6-34
au Conseil Municipal

OBJET

**MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE D'ACQUISITION
PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES TERRAINS
CONCERNES PAR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD
A SAINTE-CLOTILDE**

BD 523 p

Dans le cadre de son programme d'investissement routier, la Commune, conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui prévoit des emplacements réservés, a décidé de procéder au prolongement de la Rue Méziaire Guignard à Sainte-Clotilde afin d'améliorer la circulation dans ce secteur.

La Commune a donc engagé des négociations amiables auprès des deux propriétaires concernés :

- SHLMR parcelle BD 688,
- M. BICHARA parcelle BD 523.

Si un accord amiable a pu être trouvé avec la SHLMR, les négociations entamées avec l'autre propriétaire n'ont pu aboutir, malgré la modification du tracé prenant en compte les souhaits de ce riverain.

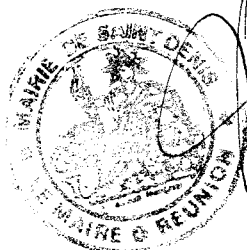
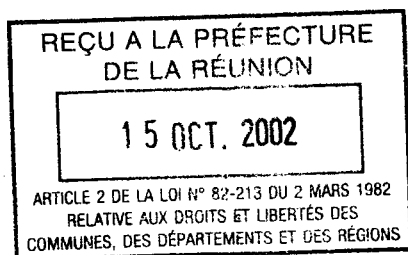
Un accord amiable n'ayant pu être trouvé, il s'avère nécessaire de concrétiser ce projet en engageant la voie d'expropriation.

Je vous demande, en conséquence :

- . d'approuver l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires au prolongement de la Rue Méziaire Guignard, à Sainte-Clotilde ;
- . d'autoriser le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcelaire conjointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-34
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

**MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE D'ACQUISITION
PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES TERRAINS
CONCERNES PAR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD
A SAINTE-CLOTILDE**

BD 523 p

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Aménagement du Territoire, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires au prolongement de la Rue Méziaire Guignard, à Sainte-Clotilde.

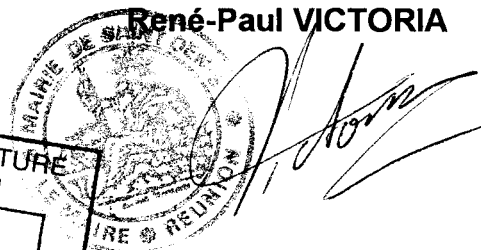
ARTICLE 2

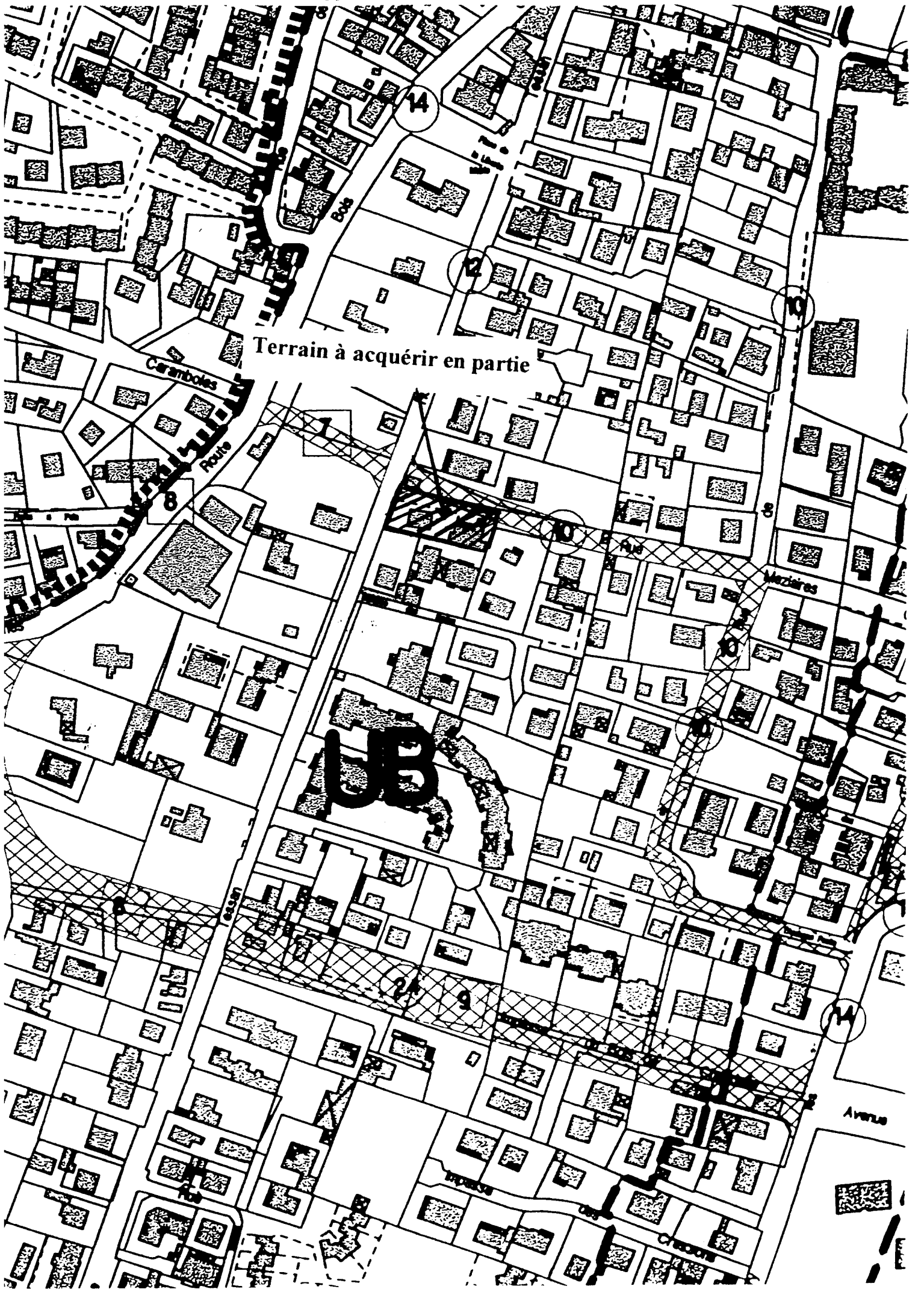
Autorise le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de celle parcellaire conjointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA





Terrain à acquérir en partie

Caramboles

Route

Mazieres

Avenue

14

12

10

8

3

11

13

9

11